

LICENCIEMENTS La procédure touche une trentaine d'emplois chez l'horloger.

L'attente après la surprise chez Parmigiani Fleurier

MATTHIEU HENGUELY

Des mines basses après une très désagréable surprise. Les employés de la manufacture horlogère Parmigiani Fleurier accusaient le coup hier à la mi-journée, aux abords des ateliers. Mercredi après-midi, ils ont été avertis du lancement d'une procédure de licenciements collectifs. Un vrai choc pour eux. Autant par sa surprise – il n'y avait pas de signes avant-coureurs d'un tel plan, disent-ils – que par son ampleur: le tiers des collaborateurs du site risquent de perdre leur emploi, soit 30 employés sur 100. Et personne ne sait s'il est concerné ou non.

Hier matin, la manufacture a confirmé dans un communiqué lapidaire la procédure en cours. «La situation économique mondiale difficile contraint Parmigiani Fleurier à prendre des mesures stratégiques, dont la réduction de ses effectifs», écrit la marque, qui indique qu'un «plan social est en place» et que «des mesures d'accompagnement ont été prévues». Franc fort et ralentissement des marchés russes et chinois sont avancés comme explications.

Procédure légale

L'entreprise est donc entrée de plain-pied dans une période de consultation. «C'est une procédure obligatoire en cas de licenciements collectifs», note Derya Dursun, secrétaire syndicale pour l'industrie à Unia Neuchâtel. Pour le partenaire social, il s'agit désormais d'éviter les licenciements ou, à tout le moins d'en atténuer le nombre.

Avertis du projet en fin de semaine dernière, les partenaires sociaux ont demandé d'ajourner l'annonce. Ainsi la période de consultation s'étendra jusqu'au 22 octobre, soit après la fin des vacances scolaires, de manière à ce que tous les employés puissent y participer.

Les services cantonaux se tiennent, eux, prêts à offrir leurs



Le site de Parmigiani Fleurier, hier à midi. MATTHIEU HENGUELY

bons offices. «Ce n'est malheureusement pas la première procédure de licenciements à laquelle nous devons faire face. Nous vivons une situation très difficile depuis le 15 janvier (réd: abolition du taux plancher entre le franc et le euro)», fait remarquer Jean-Nat Karakash, chef du Département cantonal de l'économie. «Dans ce cas, il s'agit d'un redimensionnement. Nous sommes un peu tiraillés. Il y a ces emplois qui risquent d'être perdus, mais on peut aussi voir ceux que l'on conservera. Il vaut peut-être mieux

avoir septante emplois durables que cent précaires», tempère le conseiller d'Etat, qui estime l'entreprise «souceuse de l'avenir de ses collaborateurs».

Un symbole

Faisant partie du réseau des fleurons, ce n'est effectivement pas une entreprise anonyme qui est touchée. «Symboliquement, c'est par Parmigiani que l'horlogerie a retrouvé ses couleurs au Val-de-Travers», fait remarquer Frédéric Mairy, conseiller communal en charge de l'Economie. Si la commune ne prend pas part aux procédures actuelles, elle n'en observe pas moins la situation.

«Nous nous attendions, avec le problème du franc fort, à ce que le Val-de-Travers soit touché une fois ou l'autre», remarque le grand argentier. Car, si les entreprises en pâtissent en premier, les collectivités ne sont pas loin derrière, encaissant immanquablement moins d'impôts. «Cette situation difficile se ressent déjà à notre niveau, durant l'élaboration des comptes 2015. Le budget 2016 s'an-

nonce très compliqué.» Même constatation au niveau du canton.

Changement de politique?

Toutefois, dans ce cas précis, la décision dévoilée mercredi ne serait pas forcément uniquement économique. Les volumes produits par Parmigiani stagnent depuis quelque temps, certains connaisseurs de l'entreprise avancent qu'il pourrait s'agir aussi d'un changement de politique de la fondation Sandoz qui soutient largement la marque. Il s'agirait de redimensionner l'entreprise à un niveau viable financièrement.

Parmigiani, en tout cas, termine son communiqué en annonçant que «le développement de la marque se poursuit malgré le contexte économique peu propice et grâce à ces mesures de relance». La manufacture avait d'ailleurs ouvert pas plus tard que le mois dernier un espace de vente au huppé Palais royal, à Paris.

Pour les employés, il est venu de temps de l'attente. Et c'est déjà dur, nous a-t-on dit. ◊

FUSION

Vaumarcus à repêcher

Une fusion des communes limitée à la Béroche semble bel et bien tombée à l'eau. L'Association des citoyens de la Béroche (ACB) a en tout cas tranché mercredi soir lors d'une assemblée générale extraordinaire. A l'unanimité, elle a décidé de retirer son initiative populaire dans les quatre communes où les législatifs l'avaient refusée au profit d'un projet élargi à Bevaix. A Vaumarcus, seule commune à avoir accepté le texte, celui-ci est «caduc de fait», précise Dragan Bunic, président de l'ACB.

Au terme de l'assemblée, à laquelle les médias n'étaient pas conviés, l'ACB a diffusé un communiqué. Elle souligne «la nécessité d'entreprendre toutes les démarches possibles pour rallier la commune de Vaumarcus au processus de rapprochement. Cette fusion ne saurait se passer des Ecu-reuils.»

«Pas de pression»

«Mais on ne fait pas de pression», relève Dragan Bunic. «On ne peut pas exclure la population de Vaumarcus, où la moitié des citoyens ont signé l'initiative. (...) J'ai confiance en les citoyens et les élus; ils vont trouver une solution, il ne faut pas les bousculer.»

Du côté de Vaumarcus, le Conseil communal va approcher les

membres du législatif. Il est question de convoquer une séance extraordinaire du Conseil général pour se déterminer entre une voie solitaire ou aux côtés des cinq autres communes, selon Jean-Paul Vuitel, conseiller communal.

Egalité de traitement

Pour l'ACB, le retrait de l'initiative se justifie d'abord par une «très large adhésion» au projet de convention à six communes. En tout, ce dernier a recueilli dans les législatifs 97 votes favorables, contre dix oppositions (dont sept à Vaumarcus) et quatre abstentions. Il en va également de l'égalité de traitement entre citoyens, selon Dragan Bunic. Après les votes des législatifs, un référendum est en effet possible à Bevaix, Fresens, Gorgier, Montalchez et Saint-Aubin-Sauges, mais pas à Vaumarcus.

L'ACB confirme par ailleurs qu'elle va apporter «son soutien actif» aux groupes de travail suscité par le projet, qui doivent démarrer leurs travaux rapidement. Il est possible que l'association s'ouvre aux citoyens de Bevaix. Par la suite, elle s'engagera dans la campagne en faveur de la convention de fusion, qui doit être soumise à la population avant fin 2016. ◊ FME

SEPTEMBRE

Chômage stable à Neuchâtel

Le taux de chômage est resté inchangé dans le canton de Neuchâtel en septembre avec un taux qui est toujours fixé à 5,4%. Avec six chômeurs de plus – 1019 inscriptions contre 1013 sorties –, c'est donc la stabilité qui prévaut, selon les chiffres publiés hier par le secrétariat d'Etat à l'économie. Même stabilité dans le reste de la Suisse et l'Arc Jurassien, où les taux sont demeurés à 3,2% et 4,8%. Seule hausse romande: Genève (+0,1%), à 5,6%. Le Jura compte sept chômeurs de moins, mais le taux ne bouge pas, à 4,1%.

Dans le canton de Neuchâtel, le Val-de-Ruz, district le moins touché, subit la plus forte hausse, de 3,7 à 3,9%. Côté villes, c'est au

Locle que, de 6,7% à 7%, le taux a le plus fortement progressé. On reste, avec seize inscriptions au chômage en plus dans la Mère-Commune et quinze au Val-de-Ruz, sur des évolutions peu significatives à moyen terme.

La tranche d'âge des 40-49 ans enregistre une baisse du nombre de chômeurs. Et bonne nouvelle: le chômage de longue durée (plus de douze mois) recule. Il concerne 1030 personnes (soixante de moins que l'an dernier à pareille époque), indique la statistique neuchâteloise. Par branche, l'évolution est contrastée, avec des hausses dans l'horlogerie ou les machines et des reculs dans le nettoyage et l'hôtellerie. ◊ FRK

VIE NOCTURNE La Ville de Neuchâtel interdit aux étudiants d'organiser des fêtes dans l'établissement culturel.

Les soirées estudiantines bannies de la Case à chocs

Les associations estudiantines neuchâteloises sont mécontentes. Les autorités de la ville de Neuchâtel ne leur permettent plus d'organiser des soirées à la Case à chocs.

C'est en mai dernier que certaines associations d'étudiants des lycées neuchâtelois et de l'université de Neuchâtel ont appris que la Ville ne leur autorisait plus d'utiliser les locaux de la Case à chocs, ont-elles communiqué hier conjointement.

Elles ont décidé de faire part de leur mécontentement dans une lettre écrite au conseiller communal Thomas Facchinetti. Dans cette missive, la Fédération des étudiants neuchâtelois (FEN) et huit autres associations

d'étudiants déplorent «une décision extrêmement regrettable, d'autant plus au vu du manque criant d'infrastructures permettant l'organisation de ce genre d'événements en ville de Neuchâtel.» La FEN demande donc qu'une alternative soit trouvée pour la vie nocturne estudiantine.

Cinq interventions de la police en une soirée

«Il y a eu des débordements lors de nos soirées, mais il y en a également lors d'autres événements. Nous avons le sentiment que cette interdiction est disproportionnée», explique Line Magnanelli Moret, présidente de la FEN. «D'autant plus que l'interdiction concerne moins d'une dizaine de fêtes par année.»



La Case à chocs est fermée aux soirées d'étudiants. ARCHIVES LUCAS VUITEL

De son côté, la Ville indique avoir pris la décision d'interdire les soirées estudiantines à la fin de la saison 2013-2014. «La dernière soirée de la saison était une véritable beuverie. La police a dû intervenir à cinq reprises, du matériel a été cassé et il y a de nombreuses plaintes du voisinage», explique Sylvain Ghirardi.

Le chef du service d'intégration et des infrastructures culturelles de la Ville poursuit: «On a eu des discussions avec les organisateurs de la fête en question, qui ont choisi d'eux-mêmes de ne plus organiser cette soirée à la Case.»

Propriétaire de la Case à chocs, la Ville ne veut plus y autoriser des soirées privées «dénuées de contenu culturel» et né-

fastes en terme d'image pour l'établissement. Sylvain Ghirardi note également que les soirées d'étudiants, durant lesquelles l'ensemble des locaux de la Case étaient utilisés, sont toujours celles qui ont posé le plus de problèmes.

Bal du lycée excepté

«Par contre, nous continuerons à accueillir le bal du lycée Jean-Piaget organisé par la direction de l'établissement, une soirée qui s'est toujours bien déroulée.» Le chef du service d'intégration et des infrastructures culturelles se dit ouvert à la discussion. Il note toutefois que cela fait «vingt ans que l'on connaît toujours les mêmes problèmes lors de ce type de soirée». ◊ SGI